

29 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Chauché** : Myriam BARON ayant donné pouvoir à Christian MERLET – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU ayant donné pouvoir à Freddy RIFFAUD, Jean-Pierre MALLARD,

Secrétaire de séance : Christian MERLET

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 16

N° 242-22 – Attribution d'une aide à l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion

Vu la délibération n° 187-22 relative au dispositif d'aide à l'acquisition de vélos mécaniques ou électriques, à destination des ménages.

Considérant que les conditions d'octroi d'une sont les suivantes :

Vélo mécanique neuf ou d'occasion :

- 50€/vélo

Vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'occasion :

- 15% sur VAE classique avec plafond à 100 €
- 15% sur VAE spéciaux avec plafond à 200 €

Conditions

- Achat auprès d'un vendeur professionnel
- Pas d'aide sur les vélos enfants (critères à préciser)
- Mise en place au 1er septembre 2022 : vélo acquis entre le 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022
- 1 subvention par foyer
- Validation des aides en commission, avant passage en conseil communautaire

Considérant que la Commission « Développement Durable » du 13 septembre 2022 a émis un avis favorable sur 8 dossiers pour un montant total de 800 €.

Dans sa séance

N° DOSSIER	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE	TYPE VELO	PRIX TTC HS EQ	SUBVENTION
2022-001	MOLLET Marie-Claire	36, Le Moulin de la Thibaudière	85140	Essarts en Bocage	Electrique	1 399,00 €	100,00 €
2022-002	MERLET Claude	302, La Forêt	85250	SAGO	Electrique	2 619,00 €	100,00 €
2022-003	BRICAUD Véronique	16, Allée des Pins	85130	Bazoges en Paillers	Electrique	899,00 €	100,00 €
2022-004	CARTRON Jean-Paul	307, La Chevalleraie	85250	SAGO	Electrique	2 969,00 €	100,00 €
2022-005	LIMOUSIN Cécile	10, Les Pins d'Eoul	85250	Chavagnes en Paillers	Electrique	1 599,99 €	100,00 €
2022-006	DRONNEAU Anita	16 Rue de la Colonne	85260	Les Brouzils	Electrique	1 399,00 €	100,00 €
2022-007	CAVALIN Lionel	34 ter, rue du Général Charette	85250	St Fulgent	Electrique	799,00 €	100,00 €
2022-008	MOREAU Régine	10 le Moulin de la Coussaie	85140	Essarts en Bocage	Electrique	1 199,99 €	100,00 €

12 883,98 €

800,00 €

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **Valider les primes pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à procéder au versement.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 7 octobre 2022

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.